LES ENGAGEMENTS DE FO POUR DÉFENDRE LES SALARIÉS EN CDD

FO ira jusqu'au bout pour défendre les CDD.

Nous sommes la seule organisation syndicale à avoir confié à un salarié en CDD des responsabilités nationales (avec notamment un mandat de DS sur le réseau ●3). Nous sommes aussi la seule à avoir placé des salariés en CDD sur nos listes pour le CSE en positions éligibles.

Au-delà de cela, nous sommes fiers des actions déjà engagées, et ne comptons pas faiblir. Qu'avons-nous fait ?

1. La mise à plat et paiement des indemnités de voyages pour les CDDU
2. Le rappel et la mise en application du fait que toute heure commencée est due pour tous les CDDU
3. La défense du paiement de toutes les heures supplémentaires inter contrats pour tous les CDD
4. Le « *Concur gate* » mis en lumière par FO, concernant les problèmes rencontrés par les salariés en CDD sur leurs frais de missions
5. Le fait de faire reconnaître l'existence des contrats afin qu'ils soient payés, même s'ils sont annulés
6. Nos combats pour lutter contre les solutions d'*uberisation* des CDD, et que celles-ci ne soient pas mises en place à France TV
7. Un très gros travail lors des négociations de branche pour l'augmentation des CDDU
8. Une pression au sein de l'entreprise pour dénoncer les barèmes « plancher » pour les CDDU au sein de l'entreprise (ce qui n'est pas sans conséquences sur l'appauvrissement du vivier et des difficultés que cela génère pour trouver des personnels CDD disponibles).
9. La revendication d'une remise à plat de la régularisation des CDD, afin que soient reconnus les nouveaux CDD réguliers, répondant aux mêmes critères depuis 2018

FO a par ailleurs été à l'origine, et a largement contribué à la mise en place du fonds de solidarité en 2020, suite au confinement et aux conséquences pour les personnels en raison des fortes baisses d'activité. Certes, nous aurions préféré un meilleur dispositif, mais savions que celui-ci ne serait pas envisageable à France TV. Nous avons donc pris nos responsabilités et défendu une idée qui pourrait voir le jour, et indemniser des personnels en difficulté.

Ces engagements, nous allons bien évidemment les poursuivre et continuer à défendre de la meilleure des façons les droits des salariés en CDD.

Paris, le 25 février 2022

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15